

RAPPORTEUR : Madame Isabelle ENON

OBJET : Vente de produits dans la boutique du moulin de Chitré à Vouneuil-sur-Vienne et sur les sites de l'Abbaye de l'Etoile à Archigny, du Vieux Poitiers à Naintré et de la ferme acadienne n°10 à Archigny - Fixation des tarifs.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais s'est attachée depuis l'origine, à valoriser son patrimoine et ses sites touristiques, par le développement d'une boutique à l'accueil des sites.

En 2012, pour assurer la saison touristique, dont elle a la charge, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais souhaite étendre la gamme des produits en vente sur le site du moulin de Chitré à Vouneuil-sur-Vienne, de l'Abbaye de l'Etoile à Archigny et du Vieux Poitiers à Naintré.

* * * * *

VU l'article 3, alinéa I.1.2 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatif à la compétence de développement économique,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 5 février 2001 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement du tourisme, notamment concernant le centre de la Pierre de Meulière - Moulin de Chitré, de l'Abbaye de l'Etoile et du Vieux Poitiers à Naintré.

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire les fermes acadiennes à Archigny,

CONSIDERANT que le développement des boutiques des sites patrimoniaux fait partie de la politique de développement touristique et de valorisation du territoire de la CAPC,

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide :

- de fixer les tarifs suivants pour les nouveaux documents et produits vendus dans les boutiques des sites touristiques et patrimoniaux à compter du 19 juin 2013 :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du conseil communautaire**

du 18 juin 2013

n° 18

page 2/3

PRODUIT	PRIX D'ACHAT UNITAIRE € TTC	PRIX DE VENTE PUBLIC € TTC
LIBRAIRIE		
Le Pays Châtelleraudais, G. SIMMAT T1	17,93	18,50
Le Pays Châtelleraudais, G.SIMMAT T 2	21,10	22,00
Moulière, forêt des pierres	47,47	50,00
Guide des moulins en France, A CANDORE	19,47	21,00
Se souvenir de la Vienne, G.SIMMAT	37,57	40,00
Châteaux, manoirs et logis	65,07	68,50
Vallée de la Vienne de Millevaches à Candes St Martin	9,50	10,00
La Nouvelle France	18,94	19,95
La gaule romaine à petits pas	12,06	12,50
L'archéologie à petits pas	12,06	12,50
Les plantes du jardin médiéval	28,92	30,50
Les voyages de Jacques Cartier	12,06	12,70
Voyage en Gaule romaine	42,46	45,00
Le Québécois, guide de conversation	6,60	6,95
Histoire de l'Amérique française	12,53	13,20
Art cistercien	39,90	42,00
L'abcdaire des cisterciens	3,74	3,95
Coloriage du Poitou	3,79	4,50
Les légendes fantastiques de la Vienne	12,52	13,00
2189 proverbes et dictons du Poitou	8,67	9,00
L'herbier des jardins de curé	28,97	30,50
La vie des enfants au temps des Gallo- romains	11,58	12,20
Chemin de l'art roman en Poitou	15,31	16,20
Légendes de la Vienne	30,39	32,00
JEUX ET JOUETS		
Jumelles 7x18	14,15	14,90
Grenouille à remonter	2	2,50
Peluche grenouille	9,12	10
Puzzle format A4	9,56	15
Puzzle format A3	20,9	30
Sacoché bandoulière	4,66	5
Cerf volant papillon	4,78	5
Gecko tissu	1,31	1,6
Serpent tissu	1,73	2
Puzzle carré	9,56	12
Memory plantes	15,78	16,5
Duodecim scripta	29	30
Kit bijoux boucles romaines	4,43	5
Kit bijoux bracelet romain	4,43	5
Jeu de la troncule	8,97	10
Archeopuzzle	5,14	6
ALIMENTATION		
Caramel à tartiner 220 g	3,43	3,95
Caramel à tartiner speculoos 220 g	3,56	3,95

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 18 juin 2013

n° 18

page 3/3

Confiture figue, thé 250 g	3,44	4
Confiture pêche, thé 250 g	3,44	4
Thé vert menthe 25 g	1,43	2,00
Thé vert fruit rouge 25 g	1,43	2,00
Thé pêche 25 g	1,43	2,00
BIJOUX		
Bracelet Abalone papillon	3,2	3,50
Collier papillon	2,33	2,80
Bague papillon	0,95	1,50
Bague libellules	0,95	1,50
Planche tatouage	1,06	1,50
Magnet papillon	1,43	1,80
Pince cheveux orchidée	1,91	2,30
COSMETIQUE		
Mini kit hammam	34,89	40,00

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en vente de ces ouvrages et documents.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 26/06/2013 n° 4660
Publié au siège de la CAPC, le 24/06/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER